

ORDRE DU JOUR de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024 à 19h30 à l'Hôtel de Ville

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023
3. Remplacement de représentants du conseil municipal au sein des commissions "Animation, Culture, Jeunesse et Sport", "Solidarité - Intergénération" et "Vie scolaire"
4. Remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
5. Remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission de contrôle (REU)
6. Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Coopérative d'intérêt collectif HLM "COOP ACCESS"
7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du grand bassin à Lognes
8. Désaffectation et déclassement de six emplacements de stationnement situés 1 esplanade des droits de l'homme
9. Cession des locaux administratifs situés 17 rue Nicolas appert à la société ALEA PREVENTION
10. Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) sur la base du rapport sur les orientations budgétaires - année 2024
11. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024
12. Adhésion à la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et Marne
13. Contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL – Révision des conditions tarifaires pour l'année 2024.
14. Convention entre la commune de Lognes et la commune de Serris relative à la prise en charge des frais de scolarité
15. Convention entre la commune de Lognes et la commune de Vaires-sur-Marne relative aux frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire, des centres d'accueil et de loisirs, des études surveillées ou dirigées et des classes de découvertes
16. Communication du Maire (Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)